LE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DOSSIER DE PRESSE

Présentation des principaux dossiers examinés au cours de la session du budget supplémentaire 2022

1 DOCUMENT - Publié le 27 juin 2022

Ce projet de budget supplémentaire s'inscrit dans la droite ligne des politiques volontaristes menées par le Département au service des acteurs et citoyens périgourdins. Il intervient dans un contexte économique et géopolitique particulièrement difficile qui fait craindre des risques de récession alimentée par l'inflation.



20220627_FP_BS_2022.pdf

(.pdf, 141,1 Ko)



Le projet de budget supplémentaire du Conseil départemental apporte des réponses concrètes à deux exigences fondamentales :

- > continuer à protéger et à accompagner les Périgourdins, en particulier ceux que les aléas de la vie et les effets des crises fragilisent ;
- > agir avec force et constance afin de créer les conditions les plus propices au dynamisme de l'économie et de l'emploi.



Le budget supplémentaire 2022 s'équilibre à un montant total de 45.560.642,78 € en opérations réelles nouvelles, lesquelles s'affichent en hausse de 87 % par rapport à l'an dernier.

Les recettes sont de 40,5 M€ en fonctionnement lesquelles proviennent essentiellement de l'excédent issu du compte administratif de 2021 (35 M€) et de 5 M€ en investissement (recettes liées aux politiques du logement et aux subventions perçues pour les projets routiers).

Comme l'an dernier, cette première décision modification pour 2022 consacre une part majoritaire de ses dépenses à l'investissement (53 %) : 24,3 M€ sont en effet répartis entre investissements routiers (10,6 M€), travaux sur bâtiments et collèges (5 M€), aides aux communes et intercommunalités (4,7 M€), aide à la pierre (habitat social) pour 1,6 M€, aides agricoles et au développement économique (1,3 M€)...

Los déponses de fonctionnement roprésentant quant à elles 212 ME dont la majoure partie sur le https://www.dordogne.fr/votre-departement/espace-presse/presentation-des-principaux-dossiers-examines-au-cours-de-la-session-du-budget-supplementaire-2022-22332114?

Les dépenses de fonctionnement réprésentent quant à elles 21,2 ME dont la majeure partie sur le secteur social (8,7 M€), 60% de ces dépenses nouvelles (5,3 M€) étant directement liées à l'application du Ségur de la santé (revalorisation des salaires du secteur sanitaire et médicosocial), ce même Ségur ayant aussi des incidences sur les dépenses de ressources humaines du budget départemental. Téléchargez le dossier de presse en pièce jointe pour plus d'informations.